



Bondy Aulnay-sous-Bois Handicap

Habitat inclusif : du sur-mesure

<https://ssd.fr/mag1319>

22 décembre 2017 • Temps de lecture : 3 min

À Bondy et Aulnay-sous-Bois, l'Union départementale des associations familiales (UDAF) offre un hébergement couplé à un accompagnement à des personnes suivies en psychiatrie pour les aider à reprendre toute leur place dans la société. Maurice Mendes Da Costa, président de l'UDAF, nous en explique le principe et fonctionnement. RENCONTRE.

Le Conseil départemental souhaite développer cet habitat dit inclusif visité le 7 décembre 2017 par Magalie Thibault, vice-présidente du Département chargée de l'autonomie des personnes .

Maurice Mendes Da Costa, président de l'UDAF

Comment est née l'idée de ces appartements ?

Les premiers appartements sont une initiative commune avec le Centre médico-psychologique (CMP) de Bondy en 2001. L'idée est venue d'un double constat : d'une part il n'existait pas d'alternatives à l'hospitalisation longue, faute d'hébergement adapté ; d'autre part, le secteur psychiatrique entrain dans une logique de fermeture de lits et les places en hospitalisation étaient de moins en moins nombreuses. Notre volonté était de proposer une nouvelle offre d'accompagnement en le couplant à un hébergement, que nous estimons primordial pour la stabilité de la personne.

De combien d'appartements disposez-vous ?

Nous disposons actuellement de cinq appartements, trois à Bondy et deux à Aulnay-sous-Bois. Il s'agit de F4 ou F5 avec trois chambres et entièrement meublés. Nous pouvons donc accompagner jusqu'à 15 résidents. Chacun dispose d'une chambre, tandis que les autres pièces sont à usage commun.

À qui s'adresse-t-il ?

Le dispositif est ouvert aux personnes atteintes de troubles psychiques et ne pouvant intégrer un logement autonome. Le plus souvent, elles étaient hospitalisées depuis une longue période dans les services de psychiatrie des deux structures partenaires. Elles ont encore besoin d'accompagnement, tant sur le plan médical que social. L'idée est ici de les accompagner vers l'autonomie. La maladie, l'isolement dans certains cas, les ont aussi éloignées de la vie en société. L'intégration « dans et autour du logement » au sein de la Cité est donc notre mot d'ordre.

Qu'entendez-vous par l'intégration « dans et autour du logement » ?

Notre projet s'inscrit dans une approche globale et collective où l'usager bénéficie de l'ensemble des dispositifs de droit commun existants. Il s'agit de permettre une intégration progressive « Dans et Autour du Logement » au sein de la Cité - dans le sens d'une communauté de citoyens. Le Centre médico-psychologique de secteur poursuit son suivi médical ; l'UDAF 93 propose un accompagnement social collectif et individuel.

En quoi consiste cet accompagnement ?

Pour ces personnes qui ont subi de multiples « fractures de vie », l'accompagnement passe pour certains par un réapprentissage des gestes quotidiens à l'intérieur du logement (entretien, confection des repas...) mais aussi dans le quartier ou la ville (effectuer ses courses ou des démarches administratives, aller au restaurant ou dans les infrastructures culturelles ou sportives, etc.). Par ce biais, la personne reprend confiance en elle-même et peut ainsi se projeter dans l'avenir. Notre volonté est de leur permettre d'atteindre un degré d'autonomie suffisant pour basculer vers un logement individuel. La sortie fait d'ailleurs partie intégrante du projet global.

Quelles autres solutions existaient pour ces personnes ?

À court terme, seule existait la voie de l'hospitalisation. À moyen terme, il existait peu de solutions : soit un retour chez un membre de la famille, soit le recours à une chambre d'hôtel meublée. Il existe des appartements associatifs gérés par les CMP de secteur et les appartements thérapeutiques, mais la porte d'entrée est principalement centrée sur la santé des patients/résidents. Notre dispositif s'axe sur un accompagnement plus global.

Ce type de solution est donc à développer ?

Les personnes atteintes de troubles psychiques sont en capacité d'intégrer un logement. Cela nécessite cependant plus de temps et un accompagnement global pour chacun. Il ne s'agit pas non plus de proposer une concentration de logements au sein d'un même quartier mais plutôt de proposer des logements diffus sur le département : du sur-mesure en fonction des problématiques de chacun.

Union Départementale des Associations Familiales de Seine-Saint-Denis : 16 rue Hector Berlioz 93011 Bobigny, 01 49 35 33 00, <https://www.udaf93.fr/>

L'habitat inclusif, quesaco ?

L'habitat inclusif est une forme de logement offrant à la personne un « chez soi » dans un lieu de vie ordinaire, mais avec un accompagnement et/ou des services lui permettant non seulement d'être autonome mais aussi d'être incluse dans la vie de la cité. Ni établissement social ou médico-social, ni logement classique, il constitue une solution intermédiaire entre les deux.

Par le biais de partenariats impliquant des bailleurs sociaux, des collectivités, des associations, des mutuelles et des établissements et services médico-sociaux, il se développe ces dernières années, en réponse aux demandes des personnes en perte d'autonomie (en raison d'un handicap mais aussi de l'âge) de pouvoir choisir et disposer de leur « chez soi ».

Ses formes peuvent être très variées, allant du logement individuel au logement partagé et, pour les services, du soutien à l'autonomie à l'aide à l'inclusion sociale, en passant par la veille et la sécurisation de la vie à domicile ou encore le soutien à la convivialité.

[Stéphanie Coye](#)